SM le Roi nomme Abdelaziz Benzakour à la tête de "l'Institution du Médiateur"et Mahjoub El Haiba délégué interministériel aux droits de l'Homme

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-03-2011 11:14:17

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a reçu vendredi au Palais Royal de Rabat, M. Abdelaziz Benzakour et l'a nommé à la tête de "l'Institution du Médiateur", instance nationale indépendante et spécialisée créée en remplacement de Diwan Al-Madhalim.

Par la suite, SM le Roi a reçu M. Mahjoub El Haiba que le Souverain a nommé délégué interministériel aux droits de l'Homme, indique un communiqué du cabinet royal.

La création de "l'institution du Médiateur", de la "délégation interministérielle aux droits de l'Homme" et du Conseil National des Droits de l'Homme s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme institutionnelle globale vouée essentiellement à doter notre pays d'un dispositif national des droits de l'Homme cohérent, moderne et efficient pour la préservation de la dignité du citoyen, et la protection et la promotion de ses droits, et ce, en harmonie avec les standards internationaux en la matière.

En vertu du Dahir portant création de "l'institution du Médiateur", celle-ci se distingue notamment, au niveau de son organisation et de son action, par la création de délégués régionaux, sous le nom de "Médiateur Régional", appelés, dans une démarche de proximité, à assurer la protection des droits des usagers des services publics, en rendant justice aux plaignants lésés par tout acte administratif entaché d'excès ou d'abus de pouvoir, et ce, dans le respect de la primauté de la loi et des principes de justice et d'équité, et le souci de préserver la dignité des citoyens, ajoute le communiqué.

A cet égard, outre le pouvoir de mener des enquêtes et des investigations et d'engager des démarches de médiation et de conciliation, l'"Institution du Médiateur" est habilitée à proposer d'engager des poursuites disciplinaires ou saisir le parquet, conformément aux dispositions de la loi, et à faire des recommandations concernant l'assistance judiciaire à apporter notamment aux personnes les plus démunies et aux personnes en situation de précarité.

Cette institution a été, également, érigée en force de proposition pour raffermir les principes de bonne gouvernante dans la gestion des services publics, conforter les valeurs de transparence et de moralisation, et répondre aux impératifs d'amélioration de la performance de l'Administration et de sa modernisation.

Afin que soit mise en place la délégation interministérielle aux droits de l'Homme dans les meilleurs délais, SM le Roi, que Dieu L'assiste, a invité le gouvernement à fournir diligemment les moyens juridiques et matériels nécessaires à l'opérationnalisation de ce mécanisme exécutif qui a pour mission d'assurer le suivi et la coordination de l'action des départements gouvernementaux concernés et des politiques publiques en matière de défense et de promotion des droits de l'Homme.

Sa Majesté le Roi a engagé cette délégation à oeuvrer en faveur de la consolidation du dialogue et au développement des différents types de coopération et de partenariat, aux niveaux interne et externe, avec toutes les autorités et les associations nationales, et avec les institutions onusiennes concernées et l'ensemble des structures et autres organisations, régionales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, souligne la même source.

Lors de cette audience, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a rendu hommage à l'intégrité, la grande compétence et l'expertise en matière de droits de l'Homme dont jouissent MM. Abdelaziz Benzakour et Al-Mahjoub El Haiba, ainsi qu'aux efforts sincères que M. Moulay M'hammed Laraki a déployés dans ses fonctions de Wali Al-Madhalim.
MAPF